

Protocole sanitaire COVID-19 - ESPACE « LE GABION »

Si vous présentez des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, nez qui coule, perte de goût et/ou d'odorat), isolez-vous à votre domicile et contactez votre médecin.

1. Accès au bâtiment

- **Port du masque** obligatoire, à l'exception du temps de pratique sportive.
- Présentation du **passé sanitaire** (vaccination complète, certificat de rétablissement de moins de 6 mois ou test PCR négatif de moins de 72 heures) **obligatoire** pour les personnes majeures et, à partir du 30 septembre 2021, pour les enfants de 12 à 17 ans. Cette obligation est valable **pour toute personne accédant au bâtiment**, encadrant, pratiquant, accompagnant, etc. La vérification incombe au président-e de l'association ou au(x) responsable(s) qu'il aura nommément désigné(s). La liste des délégués du président et du de la « responsable COVID » de l'association devra être remise aux services municipaux.
- Les **portes intérieures** sont maintenues ouvertes afin de limiter les contacts.
- **Maintien des mesures-barrières**, en particulier lavage/désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et distance minimale de 2 mètres entre personnes.
- L'association doit tenir, pour chaque cours ou créneau, une **liste nominative** des présents, avec adresse et contact téléphonique.

2. Sanitaires

- L'**accès aux vestiaires et douches** n'est pas autorisé lors des entraînements, uniquement pour les matches.
- Une personne désignée **désinfecte, avant et après le créneau, les équipements communs de la salle**, y compris le tatami pour le dojo (produit + balai microfibre). La bonne réalisation de ce nettoyage doit être notée dans le tableau de contrôle affiché dans chaque salle.
- **Un WC dames et un WC hommes** sont accessibles dans le couloir sportif et un WC mixte dans le couloir de la salle de danse. Des lingettes sont mises à disposition afin que **chaque personne procède à une désinfection** (poignées de portes, lunette WC et bouton poussoir de la chasse d'eau) **avant et après chaque utilisation**. Les lingettes doivent être jetées à la poubelle. Lavage des mains obligatoire.

Je soussigné/e m'engage à respecter strictement ce protocole ainsi que les consignes spécifiques à mon activité.

Nom et Prénom du pratiquant : Tél :

Adresse/CP/Ville :

Date et signature du pratiquant
ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date et signature du responsable de
créneau, précédée de la mention
« lu et approuvé » :